



**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE**

Je soussigné(e).....

Agissant en qualité de ..... de l'association .....

Sollicite, conformément aux dispositions de l'article L48 du code des débits de boissons (décret du 8 février 1955), l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaires à.....

- pour des boissons du 1<sup>er</sup> groupe (boissons sans alcool)  
 pour des boissons du 3<sup>ème</sup> groupe (boissons alcoolisées suivantes : vin, bière, cidre ...)

le ..... de .....h à .....heures

à l'occasion de la manifestation suivante .....

NB:

-Zones protégées : stades, piscines, terrains de sport, écoles : 1<sup>er</sup> gpe sauf si agrément sportif auprès de la DDJS pour les associations sportives et/ou débit de boisson établi à plus de 100m autour des établissements (le préciser sur la demande)

Limite de 5 autorisations annuelles

Heure de fermeture 1 heure du matin

Le Signataire

**AUTORISATION DU MAIRE**

Le Maire de la Commune d'Orgères,

Vu l'article L 3334-2 du code de la santé publique ;  
Vu l'article 2122-28 du code générale des collectivités territoriales ;  
Vu la demande ci-dessus,

AUTORISE

M. ....

A ouvrir un débit temporaire : ..... catégorie

Le ..... de ..... h à ..... heures

A l'occasion.....

Qui se déroulera à .....

A charge à l'organisateur de se conformer à toutes les prescriptions réglementaires relatives à la police des débits de boissons et de prendre les dispositions pour éviter tout tapage nocturne, y compris lors de la sortie des consommateurs.

Signature,

Fait à Orgères, le  
Le Maire